

CHALLENGE 10KM – Règlement 2019

Article 1

Le challenge 10 km est organisé par les commissions départementales Running 67 et 68.

Article 2

Le challenge est ouvert à tous et toutes les licencié(e)s FFA né(e)s en 2000 ou avant (Licences « Loisirs » Incluses).
Les athlètes désireux de participer au challenge devront s'inscrire sur le site Sporkrono avant le vendredi 19 Avril 2019 12h00.
L'inscription au challenge est gratuite.

Article 3

Deux challenges féminin et masculin sont organisés.
Pour chacun un classement scratch et masters sera fait.
En cas de changement de catégorie en cours de challenge, la catégorie retenue sera celle de l'athlète lors de la première épreuve du challenge.
Les prix des grilles scratch et masters sont cumulables entre elles.

Article 4

Pour pouvoir participer au challenge l'athlète devra être à jour de sa licence aux première et dernière épreuves du challenge.

Article 5

Pour pouvoir être classé(e) au challenge l'athlète devra participer à 3 épreuves parmi les 9 suivantes :

Rosenau – Samedi 20 avril 2019

Strasbourg – Dimanche 12 mai 2019

Kruth – Samedi 25 mai

Sélestat – Dimanche 29 Septembre

Mulhouse – Dimanche 13 octobre

Pulversheim – Dimanche 20 octobre

Cernay – Dimanche 27 octobre

Colmar – Dimanche 03 novembre

La Wantzenau – Dimanche 10 novembre

Article 6

Engagement

-Chaque athlète devra s'engager à chacune des courses suivant les modalités spécifiques à chaque organisation. Aucun engagement ne sera automatique.

-Chaque athlète devra être engagé avec son numéro de licence FFA et sous le nom de son club maître et uniquement ce nom. Aucune sous-section de club maître ne sera reconnue. Tout athlète inscrit à un moment quelconque avec le nom d'un partenaire apparent ne sera pas pris en compte.

-A chaque épreuve l'athlète est invité à vérifier les données inscrites le concernant (libellé de son nom, n° de licence, nom du club maître)

Article 7

Le classement individuel se fera par addition des temps réalisés sur les 3 meilleurs épreuves

Les temps pris en compte seront les temps officiels validés par les juges sur chacune des épreuves.

Toute contestation devra être déposée dans le délai officiel auprès de ces juges à l'issue de chaque épreuve.

Article 8

Les prix « individuels » seront attribués, suivant la grille des prix ci-après:

Scratch Homme

1^{er} 200€ -2^{ème}150€ - 3^{ème}100€

Scratch Femme

1^{er} 200€ - 2^{ème}150€ -3^{ème}100€

Masters Homme

1^{er} 150€ -2^{ème}100€ - 3^{ème}50€

Masters Femme

1^{er} 150€ -2^{ème}100€ - 3^{ème}50€

Article 9

Pour pouvoir récupérer son prix l'athlète devra être présent à la remise officielle.